**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION**

**Dixième session**

**Siège de l’UNESCO, Salle I**

**11 – 12 juin 2024**

**Point 10 de l’ordre du jour provisoire :**

**Rapport sur le vingtième anniversaire de la Convention de 2003 en 2023**

|  |
| --- |
| **Résumé**L’année 2023 marquait le vingtième anniversaire de la Convention de 2003. Le présent document rend compte des principales activités et événements organisés pour célébrer cet anniversaire.**Décision requise :** paragraphe 12 |

**Contexte**

1. L’année 2023 marquait le vingtième anniversaire de la Convention, qui a été adoptée lors de la trente-deuxième session de la Conférence générale de l’UNESCO le 17 octobre 2003. Au cours des vingt années de mise en œuvre, la Convention a considérablement élargi le concept de patrimoine culturel et a atteint l’un de ses principaux objectifs : sensibiliser le public à l’importance de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en augmentant sa visibilité à tous les niveaux et en plaçant les communautés au cœur des efforts de sauvegarde. En outre, alors qu’il y a vingt ans, seule une poignée de pays avaient intégré le patrimoine vivant dans leurs politiques, la Convention est aujourd’hui devenue une référence clé dans la mise en place d’institutions et la mise en œuvre de politiques publiques et de lois, comme cela est mis en évidence dans les rapports périodiques. Bien qu’elle soit l’une des Conventions les plus récentes de l’UNESCO dans le domaine de la culture, elle a connu un taux de ratification exceptionnellement rapide, avec 183 États parties à ce jour, et, est sur le point d’atteindre l’universalité.
2. À la suite des encouragements donnés lors de la neuvième session de l’Assemblée générale en juillet 2022 (Résolution [9.GA 13](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/9.GA/13)), la célébration de cet anniversaire a offert une opportunité majeure pour les parties prenantes de : (a) faire le bilan des impacts de la Convention au cours des vingt dernières années, (b) sensibiliser le public à l’importance de la sauvegarde du patrimoine vivant, et (c) réfléchir aux orientations futures que la Convention devrait prendre dans les décennies à venir. Le présent document rend compte des principales activités et événements organisés pour célébrer cet anniversaire, s’appuyant sur le rapport présenté à la dix-huitième session du Comité en décembre 2023 (Document [LHE/23/18.COM/6 Rev](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-23-18.COM-6_FR_Rev.docx). et Décision [18.COM 6](https://ich.unesco.org/fr/decisions/18.COM/6)).
3. **Campagne mondiale**
4. La campagne du vingtième anniversaire a été organisée sous le slogan général « Nous sommes le #PatrimoineVivant », accompagné d’une [vidéo thématique](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=70672) portant le même titre. Une [page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/anniversaire) a été créée afin de fournir des informations sur les événements clés de l’anniversaire. La page web présentait une chronologie complète de la Convention, détaillant les étapes importantes de son histoire. La page web proposait également un [ensemble de gabarits pour les réseaux sociaux](https://trello.com/b/HVCYR3Rj/ich-20th-anniversary-2023) pouvant être téléchargés directement par les parties prenantes depuis le site.

Initiatives sur les réseaux sociaux

1. L’UNESCO a mené une campagne sur les réseaux sociaux tout au long de l’année pour soutenir les célébrations de l’anniversaire. La campagne a notamment mis en avant des expériences de sauvegarde sélectionnées ainsi que des éléments du patrimoine culturel immatériel inscrits sur les listes de la Convention. L’initiative « Faites entendre votre voix ! », par exemple, a encouragé la participation active des détenteurs et des praticiens en utilisant le slogan et le hashtag #CultivonsNotreHumanité, tandis que de nombreux messages de la campagne portaient le slogan générique #PatrimoineVivant. Le rapport sur les indicateurs clés fait état des éléments suivants : 697 posts, 20,9 millions de personnes atteintes (30,2 % parmi les 18-24 ans et 46,3 % chez les 25-34 ans sur la base de données sociodémographiques collectées entre mars et décembre 2023) et 13 464 168 vues cumulées de vidéos. Instagram est apparu comme la plateforme la plus performante, offrant à la fois l’audience et l’engagement les plus élevés. En se concentrant sur la narration visuelle et en utilisant stratégiquement des hashtags linguistiques, le contenu a été personnalisé et adapté aux comptes linguistiques respectifs.

Activités dans le monde et à l’UNESCO

1. Conformément aux encouragements de la neuvième session de l’Assemblée générale en juillet 2022 (Résolution [9.GA 13](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/9.GA/13)), les parties prenantes de la Convention du monde entier ont organisé des événements pour célébrer cet anniversaire. Ces célébrations ont été présentées sur la page web de la Convention mentionnée ci-dessus. Un logo du vingtième anniversaire, comprenant le texte « En soutien au 20e anniversaire de la Convention de 2003 », a été mis à disposition et adapté dans les langues demandées pour soutenir ces initiatives.
* Au total, 179 événements figurent sur la page web, répartis comme suit par région : Groupe électoral I : 73 activités ; Groupe électoral II : 54 activités ; Groupe électoral III : 13 activités ; Groupe électoral IV : 27 activités ; Groupe électoral V(a) : 4 activités ; Groupe électoral V(b) : 4 activités ; Multirégional : 4 activités. La majorité des événements organisés étaient des conférences (27 %) et des festivals (21 %), suivis par des expositions (8 %) et des ateliers (6 %), et d’autres types d’activités (35 %), telles que le lancement de publications (3 %).
* Un nombre important d’événements (44 %) ont été organisés par des institutions publiques, telles que les ministères de la culture, des centres culturels nationaux ou d’autres types d’institutions nationales ou régionales. Parallèlement, la participation d’universités ou d’autres établissements d’enseignement (5 %) et d’organisations non gouvernementales (24 %) est également remarquable.
* Certains des événements visant à célébrer cet anniversaire ont eu lieu au niveau régional. On peut à ce titre citer une série d’initiatives menées par les parties prenantes d’Amérique latine et des Caraïbes qui incluait une conférence[[1]](#footnote-1) organisée au siège de l’UNESCO, une réunion[[2]](#footnote-2) d’experts organisée au Pérou en coopération avec le centre de catégorie 2 CRESPIAL, et le lancement d’une publication[[3]](#footnote-3) compilant les résultats de la réflexion régionale.
1. Comme rapporté lors de la dix-huitième session du Comité, le Secrétariat a soutenu cette célébration en organisant certains événements au siège de l’UNESCO ayant pour thème central le patrimoine culturel immatériel et faisant référence au vingtième anniversaire de la Convention. Parmi les autres initiatives de sensibilisation, on peut citer une exposition de photographies ou encore l’émission d’un timbre commémoratif dans le cadre du partenariat avec La Poste, l’agence postale française (document [LHE/23/18.COM/6 Rev.](https://ich.unesco.org/fr/decisions/18.COM/6)). L’élan de cette célébration en 2023 a également conduit à l’exploration et au lancement de différentes initiatives. Cela comprenait, par exemple, trois initiatives liées à la publication de livres et d’une carte axée sur la sauvegarde du patrimoine vivant. Même si ces projets n’ont pas été entièrement achevés au cours de cette année anniversaire, ils ont été poursuivis en 2024.
2. **Événements majeurs et documents-cadres**
3. Un événement marquant, une réunion mondiale s’est tenue à Séoul, en République de Corée[[4]](#footnote-4), les 25 et 26 juillet 2023 sous le thème « Libérer le pouvoir du patrimoine vivant pour le développement durable et la paix », qui a examiné les contributions de la sauvegarde du patrimoine vivant à la réalisation des Objectifs de Développement Durable, notamment pour l’établissement de la paix, le renforcement de la solidarité et de l’inclusion, la préservation de la biodiversité et des océans, et la réponse aux crises sanitaires, sociales et économiques. La réunion a abouti à un document de synthèse, la « [Vision de Séoul pour l’avenir de la sauvegarde du patrimoine vivant pour le développement durable et la paix](https://ich.unesco.org/doc/src/61291-FR.pdf) », qui met en avant les domaines spécifiques dans lesquels la Convention peut être développée davantage. Ces domaines d’action comprennent la sauvegarde du patrimoine vivant et les moyens de subsistance, l’action climatique et les contextes urbains, ainsi que le patrimoine vivant dans les situations d’urgence, l’intégration de la culture dans l’éducation et le patrimoine vivant dans l’environnement numérique.
4. Recherchant une synergie renforcée dans la sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel, la [Conférence de Naples sur le patrimoine culturel au 21ème siècle](https://www.unesco.org/fr/culture/naples-conference) s’est tenue du 27 au 29 novembre 2023 à Naples, en Italie[[5]](#footnote-5). L’objectif principal de cette réunion était d’encourager de nouvelles formes de sauvegarde qui renforcent l’approche communautaire, notamment avec une participation plus large des communautés dans la prise de décision et respectant les droits des communautés. Les perspectives partagées lors de la conférence ont inspiré une approche holistique du patrimoine prenant en compte les relations étroites entre la nature et la culture, le matériel et l’immatériel. La réunion a également été l’occasion de discuter des enseignements tirés des réflexions menées à l’occasion des 50ème et 20ème anniversaires des Conventions de 1972 et 2003 respectivement, et d’adopter l’appel à l’action « [L’esprit de Naples](https://www.unesco.org/sites/default/files/medias/fichiers/2023/11/UNESCO_CALL_FOR_ACTION_NAPLES.pdf) », qui énonce onze principes pour une vision prospective des politiques et des programmes de sauvegarde.
5. Pour clôturer cette année anniversaire, un événement de célébration a eu lieu pendant la dix-huitième session du Comité à Kasane, République du Botswana, le 7 décembre 2023. Cette session plénière a mis en lumière les principales réalisations de la Convention, abordant plusieurs études de cas illustrant diverses approches de sauvegarde. L’événement a également accueilli de jeunes élèves de l’école primaire de Mabele, qui ont fait une démonstration de danse Sepuru, et un groupe de musique du peuple Nama de Namibie qui a présenté un spectacle coloré d’Aboxan Musik ǀŌb ǂÂns tsî ǁKhasigu.
6. **Perspectives d’avenir**
7. Les événements et activités organisés dans le monde entier au cours de l’année 2023 ont reflété l’engagement et l’enthousiasme des parties prenantes dans la poursuite de l’objectif général de la Convention : sensibiliser à l’importance du patrimoine culturel immatériel. L’année anniversaire a permis aux parties prenantes de promouvoir les objectifs de la Convention, de faire le bilan des réalisations passées ainsi que d’explorer le développement futur de la Convention. La campagne sur les réseaux sociaux a démontré l’utilisation potentielle de la technologie pour la sauvegarde, ainsi que pour atteindre des publics jusqu’alors inexploités, tels que les jeunes. Cet engagement accru a été concrétisé par la décision de la 42e session de la Conférence générale en novembre 2023, qui a proclamé, dans le contexte du vingtième anniversaire de la Convention de 2003, le 17 octobre Journée internationale du patrimoine culturel immatériel [([42 C/Résolution 34](https://unesdoc.unesco.org/ark%3A/48223/pf0000388394_fre)](https://unesdoc.unesco.org/ark%3A/48223/pf0000388394_fre)).
8. Les réseaux formés autour de la Convention qui constituent la « famille du patrimoine vivant » se distinguent en effet comme un aboutissement majeur de ces vingt dernières années. À l’avenir, la mise en œuvre continue de la Convention bénéficiera du soutien et de la coopération de ces parties prenantes à travers le monde, alors qu’elles travaillent ensemble à la réalisation des orientations futures explorées au cours de l’année anniversaire, comme le souligne la déclaration sur la Vision de Séoul. Ce réseau solide consolidé au cours des années, est désormais composé de 183 États parties et communautés pratiquant 730 éléments inscrits sur les listes, ainsi que de 206 ONG accréditées sous l’égide du Forum des ONG du PCI, un réseau mondial de facilitateurs composé de 255 membres, 19 chaires UNESCO et réseaux UNITWIN, et huit centres de catégorie 2 placés sous les auspices de l’UNESCO.
9. L’Assemblée générale souhaitera peut-être adopter la résolution suivante :

PROJET DE RÉSOLUTION 10.GA 10

L’Assemblée générale,

1. Ayant examiné le document LHE/24/10.GA/10,
2. Rappelant la résolution [9.GA 13](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/9.GA/13) et la décision [18.COM 6,](https://ich.unesco.org/fr/decisions/18.COM/6)
3. Rappelant en outre le document [42 C/Résolution 34](https://unesdoc.unesco.org/ark%3A/48223/pf0000388394_fre) de la Conférence générale de l’UNESCO,
4. Se félicite de la proclamation du 17 octobre comme Journée internationale du patrimoine culturel immatériel ;
5. Salue les activités entreprises dans tous les groupes électoraux, aux niveaux national, régional et international, dans le cadre de la célébration du vingtième anniversaire de la Convention, y compris les conférences, les festivals, les réunions d’experts, les expositions, les publications et les campagnes de sensibilisation, entre autres ;
6. Exprime sa gratitude à la République de Corée pour avoir accueilli à Séoul la réunion mondiale organisée à l’occasion du vingtième anniversaire de la Convention de 2003 et se félicite des domaines d’action future mis en évidence dans la « Vision de Séoul pour l’avenir de la sauvegarde du patrimoine vivant au service du développement durable et de la paix » ;
7. Exprime également sa gratitude à l’Italie pour avoir accueilli la Conférence de Naples sur le patrimoine culturel au 21ème siècle et se félicite en outre de l’appel à l’action qui en a résulté, lequel énonce onze grands principes visant à garantir une vision prospective de la sauvegarde du patrimoine ;
8. Exprime en outre sa gratitude aux États parties d'Amérique latine et des Caraïbes pour les initiatives régionales reflétant les réalisations et les développements futurs de la Convention, incluant une conférence tenue au siège de l'UNESCO, une réunion d'experts organisée au Pérou en coopération avec le centre de catégorie 2 CRESPIAL, et le lancement d’une publication compilant les résultats de la réflexion régionale ;
9. Remercie les États parties qui ont généreusement apporté un soutien extrabudgétaire ou en nature à la célébration du vingtième anniversaire de la Convention ;
10. Exprime ses remerciements au Secrétariat, à tous les États parties, aux communautés ainsi qu’aux autres parties prenantes pour leur participation active à la célébration tout au long de l’année anniversaire, notamment en promouvant les objectifs de la Convention, en faisant le point sur les réalisations passées et en explorant le développement futur de la Convention.
1. . La [conférence](https://ich.unesco.org/fr/activites/semaine-de-l-amerique-latine-et-des-caraibes-20-ans-de-la-convention-de-2003-patrimoine-vivant-jeunesse-et-peid-00367) a été organisée dans le cadre de la Semaine de l'Amérique latine et des Caraïbes à l'UNESCO les 21, 22 et 30 juin 2023. [↑](#footnote-ref-1)
2. . Le [Forum international : Patrimoine vivant latino-américain](https://www.gob.pe/institucion/cultura/campa%C3%B1as/40108-foro-internacional-patrimonio-vivo-latinoamericano) a été organisé par le ministère de la Culture du Pérou, le Centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Amérique latine (CRESPIAL) et le bureau de l'UNESCO au Pérou, du 19 au 21 octobre 2023 à Lima, Pérou. [↑](#footnote-ref-2)
3. . La [publication](https://unesdoc.unesco.org/ark%3A/48223/pf0000388219) est « 20e anniversaire de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel : stratégies et expériences d'Amérique latine et des Caraïbes ». [↑](#footnote-ref-3)
4. . La [réunion](https://ich.unesco.org/fr/evenements/celebration-du-20e-anniversaire-de-la-convention-de-2003-a-seoul-00974) a été accueillie par le ministère des Affaires étrangères de la République de Corée (MOFA), l'Administration du patrimoine culturel de la République de Corée, en collaboration avec l'UNESCO, le Centre international d’information et de travail en réseau sur le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique sous les auspices de l'UNESCO (ICHCAP), et la Fondation du patrimoine culturel de Corée. [↑](#footnote-ref-4)
5. . La [conférence](https://www.unesco.org/fr/culture/naples-conference) a été organisée en coopération avec le Ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, ainsi que le Ministère italien de la Culture, avec le soutien de la Ville de Naples. [↑](#footnote-ref-5)